

AVIS PUBLIC

SUSPENSION DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE LE 10 JUIN 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Line St-Pierre, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska a, lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2021, accepté, suite au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, de maintenir la suspension de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévue le 10 juin 2021.

Ainsi, la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la MRC de Kamouraska est présentement suspendue. Une nouvelle date de vente sera fixée ultérieurement et un avis public sera donné par la MRC au moins 15 jours avant la tenue de la vente.

Donné à Saint-Pascal, ce 7^e jour du mois de juin 2021.

La secrétaire-trésorière adjointe,
Me Line St-Pierre